



Trait d'union



Bulletin d'informations municipales de Saint-Antoine-de-Tilly

Volume 15, numéro 10

24 novembre 2011

Avis public du scrutin

Municipalité

SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

Date du scrutin

2011	12	11
année	mois	jour

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux électeurs inscrits sur la liste électorale municipale que :

1. un scrutin sera tenu;

2. les candidats à cette élection partielle pour le poste ci-après mentionné sont :

POSTE :

2

Page 1 de 2

1. MICHELLE BROUSSEAU
Prénom Nom

4600, ROUTE MARIE-VICTORIN, SAINT-ANTOINE-DE-TILLY
Adresse

2. JACQUES CARON
Prénom Nom

920, RUE DU FLEUVE, SAINT-ANTOINE-DE-TILLY
Adresse

3. un vote par anticipation sera tenu de 12 h à 20 h au lieu et à la date ci-dessous indiqués :

endroit CENTRE
COMMUNAUTAIRE

date 4 DÉCEMBRE 2011

section de vote (n^{os}) 1 à 4

4. le bureau de vote le jour du scrutin sera ouvert le :
de 10 h à 20 h aux endroits suivants :

2011	12	11
année	mois	jour

endroit CENTRE COMMUNAUTAIRE

endroit CENTRE COMMUNAUTAIRE

section de vote (n°) 1 à 1

section de vote (n°) 2 à 2

endroit CENTRE COMMUNAUTAIRE

endroit CENTRE COMMUNAUTAIRE

section de vote (n°) 3 à 3

section de vote (n°) 4 à 4

5. le recensement des votes sera effectué au lieu, à la date et à l'heure suivants :

endroit CENTRE COMMUNAUTAIRE

date 11 DÉCEMBRE 2011

heure 22 h

Signature

Donné à SAINT-ANTOINE-DE-TILLY, le

2011	11	24
année	mois	jour

Municipalité

DIANE LAROCHE

Présidente d'élection

Pour plus d'information, composer le

418	886	2441
Int. rég.	numéro de téléphone	

SOMMAIRE

<i>Avis public du scrutin</i>	<i>page 1</i>
<i>Services publics</i>	
<i>Rapport du maire</i>	<i>page 3</i>
<i>Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux</i>	<i>page 4</i>
<i>Organismes</i>	
<i>Accompagnement en résolution de conflits</i>	<i>page 5</i>
<i>ABC Lotbinière</i>	<i>page 5</i>
<i>Bibliothèque La Corne de brume</i>	<i>page 5</i>
<i>Cercle de Fermières</i>	<i>page 5</i>
<i>Amis du marais</i>	<i>page 6</i>
<i>Maison des aînés</i>	<i>page 6</i>
<i>Chevaliers de Colomb, la guignolée</i>	<i>page 6</i>
<i>Chevaliers de Colomb, paniers de Noël</i>	<i>page 6</i>
<i>Locaux à louer</i>	<i>page 6</i>
<i>Fabrique</i>	<i>page 7</i>
<i>Équipe pastorale</i>	<i>page 7</i>
<i>Société de conservation du patrimoine collectif de Saint-Antoine-de-Tilly</i>	<i>page 7</i>
<i>Livre sur Lotbinière</i>	<i>page 8</i>
<i>Maison de la Famille</i>	<i>page 8</i>

DATES À RETENIR

24 novembre

Conférence des Amis du marais

27 novembre

La guignolée

4 décembre

Vote par anticipation

5 décembre

Assemblée ordinaire du conseil municipal

6 décembre

Atelier du Cercle de Fermières

11 décembre

Élection partielle municipale

12 décembre

Assemblée extraordinaire sur le budget

RAPPORT DU MAIRE

Le Code municipal du Québec (article 955) demande que le maire informe la population sur la situation financière de la municipalité qu'il représente. Nous retrouvons dans cette exigence l'obligation d'informer la population des contrats qui impliquent des dépenses cumulatives de plus de 25 000 \$ ainsi que celle de fournir un aperçu de la situation.

LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000 \$

- Excavation St-Antoine 1985 inc. :
contrat de déneigement de **545 000 \$** accordé en 2011 pour une durée de cinq (5) ans
- Excavation St-Antoine 1985 inc. :
travaux de réfection, de voirie, travaux au puits, etc.
40 443 \$
- Ferme des Jumeaux Lamontagne :
contrat de déneigement des rues et des stationnements de **245 000 \$** accordé en 2009 pour une durée de cinq (5) ans
- Gagnon Rochette & Associés inc. :
contrat d'assurance 2010, **28 954 \$**
- Gaudreau Environnement inc. :
contrat de collecte de matières résiduelles et recyclables accordé en 2006 pour une durée de cinq (5) ans de **397 310 \$**
- SNC-Lavalin :
travaux au puits n° 1 pour une valeur de **44 555 \$**
- Les forages L.B.M. inc. :
reconstruction du puits n° 1-A pour **23 339,89 \$**
- Les Entreprises Lévisiennes :
pavage, projet sans subvention de 550 000 \$ sur cinq (5) ans débuté en 2008 et la dépense de 2010 a été de **65 000 \$** (année 3)

RÉSULTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2010

Les revenus pour l'année 2010 ont été de 1 968 537 \$ et les dépenses de 1 808 074 \$. Ces derniers résultats ont permis le dégagement d'un surplus accumulé en 2010 de 160 463 \$. Ce surplus accumulé en 2009 représente 9 % des dépenses. La dette réelle au 31 décembre 2009 est de 1 638 816 \$.

... suite à la page 4

EN CONCLUSION

Le conseil municipal a réalisé des projets avantageux pour les citoyens de Saint-Antoine-de-Tilly tels que le projet PRECO et la Maison des aînés de Saint-Antoine-de-Tilly. **Ces deux projets apportent des subventions d'environ 3 300 000 \$ (trois millions trois cent mille dollars) de fonds additionnels pour la communauté.** Comme maire, c'est mon devoir de permettre aux citoyens de profiter des avantages économiques réels et sociaux que les gouvernements supérieurs nous offrent et qui représentent **des priorités incontournables et ponctuelles.**

Une grande partie du travail de vos élus et de votre maire est de se tenir au courant des programmes existants pour les municipalités et de faire profiter les citoyens des avantages économiques et sociaux s'il y a lieu.

Référence : *Guide d'accueil et de référence pour les nouveaux élus municipaux*, document réalisé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), p. 24, section 3.2 Les responsabilités de l'élu, **le maire**, 3^e paragraphe.

De plus, il achemine les mandats confiés par le conseil à l'administration municipale, il supervise notamment l'application des règlements et des résolutions **et communique toute information jugée d'intérêt public.**

Ghislain Daigle,
maire

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Le 7 novembre 2011, la Municipalité s'est dotée d'un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux. C'est un événement important qui permet au citoyen d'agir comme chien de garde de l'honnêteté, de la vérité et de la transparence des actions de ses représentants, qui sont le maire et les conseillers.

Nous vous rappelons aussi que les lois et les règlements qui soutiennent ce code d'éthique et de déontologie existent déjà et proviennent de règlements et de lois qui sont en vigueur depuis longtemps. Ce code nous rappelle les obligations des élus et des employés municipaux. Les employés municipaux auront aussi leur propre code, qui sera une mise à jour des règlements et des lois qui sont en vigueur depuis longtemps.

Personnellement, j'approuve cette démarche du gouvernement qui met à jour les règles de bonne conduite et donne au citoyen le pouvoir d'agir pour protéger les intérêts de la communauté, lesquels représentent finalement ses propres intérêts. Citoyens, élus et employés municipaux ne peuvent qu'en retirer des avantages pour l'avenir.

Il est donc important de conserver la copie du code d'éthique (outil) qui vous a été transmise par la Municipalité (par la poste) ou de vous en procurer une copie auprès de la Municipalité si vous ne l'avez pas.

Il y a un autre aspect que j'apprécie dans cette mise à jour des obligations des élus et bientôt des employés municipaux, à savoir l'importance de la dynamique positive produite sur l'administration municipale qui rapproche les citoyens et leur permet d'agir sur deux plans : reconnaître l'honnêteté des élus et des employés municipaux tout en évitant la venue des profiteurs et des individus malhonnêtes.

Les citoyens (vous) doivent participer à cette démarche de crédibilité, car elle consolide et valorise la politique et l'administration municipale tout en protégeant mieux vos droits. Cela permettra aussi aux citoyens de mieux apprécier la qualité du travail des intervenants municipaux. Pour le bien de tous et pour le vôtre, vous devez aussi dénoncer selon la procédure (ministère des Affaires municipales) les irrégularités dont vous pourriez être les témoins; il y va de l'intérêt de tous.

Il n'y a probablement pas de problème à Saint-Antoine-de-Tilly, mais la vigilance doit toujours demeurer. Travaillons ensemble à éviter la présence des conflits d'intérêts directs et indirects, à éviter l'obtention d'avantages personnels et familiaux, à éviter la réception de cadeaux, à éviter l'utilisation personnelle des ressources municipales, à respecter les lois, politiques, normes, règlements et résolutions municipaux, ce qui inclut implicitement l'obligation de les faire respecter, à faire respecter les obligations de loyauté et bien d'autres points que vous découvrirez dans le code que vous avez en main.

Utilisons tous les outils pour nous permettre de créer une société où la confiance sera la base d'une saine relation entre tous les citoyens.

Merci pour votre engagement!

Ghislain Daigle, maire

Adresse de transmission des plaintes :

- Bureau du commissaire aux plaintes
Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 4J3
Tél. : 418 691-2071
Courriel : plainte@mamrot.gouv.qc.ca

ORGANISMES

ACCOMPAGNEMENT EN RÉOLUTION DE CONFLITS

Un outil pour les citoyens... et les municipalités

L'accompagnement en résolution de conflits (ARC) est un service de médiation conçu par et pour les citoyens de Lotbinière et de Lévis.

La médiation est un espace où deux personnes ont la possibilité de parler d'une situation de conflit en présence d'une tierce personne qui, sans prendre parti ni pour l'un ni pour l'autre, va faciliter la communication et ainsi favoriser la mise en place d'une solution satisfaisante pour les deux.

Les médiateurs de l'ARC sont en mesure d'accompagner les citoyens pour des conflits :

- de voisinage,
- dans un milieu de travail,
- au sein d'une famille,
- qui découlent d'un acte criminel.

Comment y orienter des citoyens?

Pour orienter un citoyen qui vit une situation de conflit vers les services de l'ARC, vous pouvez suivre les étapes suivantes :

1. Donner quelques renseignements sommaires sur les services de l'ARC :
 - Il s'agit d'un service de médiation.
 - Il est aussi possible d'obtenir de l'information juridique.
2. Transmettre à la personne les coordonnées du service :
 - Notre numéro de téléphone (mentionner qu'il est possible de nous appeler à frais virés).
 - Notre courriel, si la personne en manifeste le besoin.

Tél. : 418 835-3046

Courriel : arc@interfaceoja.com

ABC LOTBINIÈRE

Vous aimeriez découvrir le monde de l'informatique, devenir à l'aise avec l'ordinateur, naviguer sur Internet, envoyer et recevoir des courriels, enregistrer des documents, photos et bien plus.

Appelez-nous, c'est gratuit!

ABC Lotbinière, 418 728-2226



BIBLIOTHÈQUE LA CORNE DE BRUME

Concours Promenons-nous dans les bois...

Ce concours visant à promouvoir la fréquentation des bibliothèques publiques a permis à Mme Sylvie Simard, notre gagnante locale, de recevoir le livre *Comment reconnaître les arbres en hiver*. D'autres prix seront attribués prochainement par notre réseau régional de bibliothèques. Bonne chance aux 77 personnes qui ont participé à ce concours du 2 octobre au 5 novembre.

Chute à livres

Afin de protéger les livres et revues que vous déposez dans la chute à livres, nous vous demandons de les placer dans un sac. Nous avons mis une boîte de sacs à votre disposition sur le mur extérieur de la bibliothèque, près de la porte d'entrée.

Horaire

Mardi	19 h à 21 h
Mercredi	19 h à 21 h
Jeudi	10 h à 11 h
Dimanche	10 h à 12 h



Veuillez noter que la bibliothèque sera fermée **du mercredi 21 décembre au mardi 3 janvier inclusivement**. Nos bénévoles se feront un plaisir de vous accueillir dès le mercredi 4 janvier.

Martine Viel,
membre de l'équipe des bénévoles

CERCLE DE FERMÎÈRES

Invitation

Le Cercle de Fermières de Saint-Antoine-de-Tilly vous invite à participer à l'atelier de confection d'une boule de Noël, le mardi 6 décembre, à 13 h, au local des Fermières au sous-sol de la caisse de Saint-Antoine-de-Tilly, au 955, rue de l'Église.

Matériel à apporter :

- 2 ou 3 rouleaux de ruban étroit de 0,6 cm (¼ po) de largeur,
- un contenant d'épingles droites de 2,5 cm (1 po) de longueur,
- et votre sourire du temps des fêtes!

Pour plus d'information : 418 886-2129



AMIS DU MARAIS

Conférence

Nous vous rappelons que la prochaine conférence des Amis du marais aura lieu le jeudi 24 novembre, à 19 h 30, à la bibliothèque. Elle aura pour titre « Le Québec et le nucléaire – Éléments de réflexion ». Le conférencier sera le président des Amis du marais, M. Pierre Marchildon, qui a occupé diverses fonctions à la Commission canadienne de sûreté nucléaire. Il sera question des risques que la centrale Gentilly-2 représente pour la population et pour l'environnement, du transport de matières radioactives sur le fleuve et de la production de radio-isotopes utilisés dans l'industrie et en médecine nucléaire.

Nous serons heureux de vous accueillir à cette conférence. L'entrée est gratuite pour les membres des Amis du marais et de 2 \$ pour les non-membres.

*Denys Delâge,
pour Les Amis du marais*

MAISON DES AÎNÉS

Rappel important aux résidents de Saint-Antoine-de-Tilly

Les travaux de construction étant déjà débutés, nous vous informons que les premiers résidents pourraient être accueillis au printemps 2012.

Nous invitons donc les résidents de Saint-Antoine-de-Tilly qui désirent faire une demande de réservation de logement (et qui ne l'auraient pas déjà faite à ce jour) de bien vouloir le faire avant le 15 janvier 2012, et ce, afin que leur demande soit priorisée, comme cela est prévu à la réglementation.

Après cette date, si des logements demeuraient toujours disponibles, nous devons les offrir aux personnes de l'extérieur de la municipalité.

N. B. Les formulaires de demande de réservation de logement sont disponibles au bureau municipal.

*La Corporation des aînés
de Saint-Antoine-de-Tilly*



CHEVALIERS DE COLOMB

LA GUIGNOLÉE

La **guignolée** est un événement annuel ayant lieu à Saint-Antoine-de-Tilly au début du mois de décembre depuis plusieurs années. Elle prend la forme d'une collecte d'argent pour venir en aide aux plus démunis et aux jeunes de notre communauté. Cette année, nos bénévoles cogneront à votre porte le **dimanche 27 novembre**.

Nous sommes présentement à la recherche de bénévoles pour cette journée. Veuillez communiquer avec nous au **418 886-2403** ou au **418 881-2071**. Le plaisir sera au rendez-vous.

La guignolée est une tradition d'amour et de partage.

Donnez généreusement!



PANIER DE NOËL

Vous ou votre famille traversez une période difficile ou encore vous connaissez une famille dans le besoin? Un panier de Noël serait possiblement le bienvenu?

Notre organisme peut vous aider; vous n'avez qu'à communiquer avec nous **avant le 9 décembre 2011**. Afin de nous faciliter la tâche, seules les demandes faites avant cette date seront considérées.

Je vous invite donc à nous joindre au **418 881-2071** ou au **418 886-2403** et un responsable communiquera avec vous. La remise des paniers est prévue pour le 16 décembre.

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes et espérons que cette période soit célébrée dans votre famille dans l'amour et le partage.

LOCAUX À LOUER

La Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly a deux locaux à louer d'une superficie de 88 pi² chacun au 955, rue de l'Église (édifice de la caisse).

Pour toute information, joindre Mme Diane Laroche au 418 886-2441, poste 103.

FABRIQUE

Les membres de la fabrique ont pris la décision de changer la fournaise de l'église, datant de 1964. Depuis 2009, ce dossier revenait sans cesse à l'ordre du jour. Nous avons donc recueilli des avis d'experts, obtenu deux soumissions et choisi la plus basse, qui s'élève à 26 294 \$ (taxes incluses). L'installation est prévue dans la semaine du 21 novembre. Vous trouverez davantage d'informations dans le texte « Remplacement de la fournaise », ci-dessous.

Nous tenons à remercier chaleureusement les responsables du SCPC pour le beau spectacle offert en octobre dernier. Merci également aux spectateurs et spectatrices qui manifestent par leur présence leur intérêt pour le patrimoine collectif.

Il y aura une assemblée des paroissiens après la messe du dimanche 11 décembre pour remplacer un marguillier démissionnaire et pourvoir deux postes de marguilliers dont le mandat se termine, mais reste renouvelable. L'invitation est lancée à toutes les personnes qui aimeraient ce type de bénévolat.

Après approbation du diocèse, les prévisions budgétaires 2012 vous seront présentées dans le *Trait d'union*.

Michel Lambert, président d'assemblée
Patricia Chouinard, marguillière

REMPACEMENT DE LA FOURNAISE

Comme souligné ci-dessus, le conseil de fabrique a décidé de remplacer la fournaise au mazout de l'église. À titre indicatif, voici brièvement résumées les raisons qui sont à la base de cette décision :

- La fournaise actuelle a 47 ans et est peu performante, malgré un entretien annuel;
- Depuis quelques années, les marguilliers repoussaient la décision en espérant toujours que la fournaise tienne encore et ils prenaient en considération le coût d'un tel changement;
- La crainte qu'elle lâche en plein hiver nous a décidés à procéder immédiatement;
- Les coûts de remplacement augmentent constamment (hausse de 7 % d'année en année selon les soumissions 2009 et 2011);
- Le prix du mazout grimpe également. Depuis janvier 2011, pour 10 mois, 10 253 \$ ont été dépensés pour le chauffage uniquement;
- Une nouvelle fournaise promet un gain en efficacité et en fiabilité;

- Nous avons choisi la plus basse soumission, soit 26 294 \$ (installation et taxes incluses).

Nous sollicitons votre générosité pour la présente collecte pour le chauffage pour nous aider à couvrir les frais annuels de chauffage de notre bâtiment historique (estimés à 14 000 \$) et également à couvrir une portion du coût d'achat de la fournaise. Toute contribution sera appréciée, par la poste ou au bureau de la fabrique, les lundis et mercredis. Merci d'avance.

Michel Lambert, président d'assemblée
Patricia Chouinard, marguillière

ÉQUIPE PASTORALE



CÉLÉBRATIONS DU PARDON SUIVIES DE L'EUCARISTIE

- Saint-Agapit : lundi 12 décembre, à 19 h 30
Saint-Apollinaire : mardi 13 décembre, à 19 h 30
Sainte-Agathe : mercredi 14 décembre, à 19 h 30

CONCERT DE NOËL

Samedi 17 décembre, à 19 h 30, à l'église de Saint-Agapit

MESSES DE NOËL – 24 décembre

- Saint-Agapit : 16 h et 21 h 30
Sainte-Agathe : 16 h et 22 h
Saint-Apollinaire : 16 h et 22 h 30
Saint-Antoine-de-Tilly : 19 h 30
Saint-Gilles : 20 h
Saint-Octave-de-Dosquet : 20 h

MESSES DE NOËL – 25 décembre

- Saint-Gilles et Dosquet : 10 h

MESSES DU JOUR DE L'AN

- Saint-Octave-de-Dosquet : 31 décembre, à 16 h
Saint-Agapit : 31 décembre, à 19 h
Sainte-Agathe : 1^{er} janvier, à 9 h
Saint-Apollinaire : 1^{er} janvier, à 9 h
Saint-Antoine-de-Tilly : 1^{er} janvier, à 11 h
Saint-Gilles : 1^{er} janvier, à 11 h



SOCIÉTÉ DE CONSERVATION DU PATRIMOINE COLLECTIF DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

Le concert présenté le 22 octobre dernier, mettant en vedette le pianiste réputé Richard Abel ainsi que le ténor Corneliu Montano et la chanteuse Meggie Lagacé, fut un succès. Quelque 232 billets et abonnements ont été vendus pour l'occasion. Les commentaires reçus ont été très élogieux et montrent un haut degré de satisfaction de la part des personnes qui ont assisté au spectacle.

Le conseil d'administration de la Société de conservation du patrimoine collectif de Saint-Antoine-de-Tilly (SCPC) tient à remercier les annonceurs, les bénévoles ainsi que tous ceux et celles qui l'ont soutenue par l'achat d'abonnements ou de billets et qui ont ainsi permis que le spectacle du 22 octobre soit une réussite.

La SCPC est une société sans but lucratif qui a pour mission de recueillir des fonds pour aider à l'entretien et aux réparations de notre patrimoine collectif. Pour ce faire, nous organisons des événements pour lesquels nous vendons de la publicité, des abonnements et des billets. Nous avons commencé nos activités en 2009 et depuis, nous avons organisé deux spectacles par année, depuis les trois dernières années.

La programmation de l'année 2012 n'est pas encore définie. Divers scénarios sont envisagés en ce qui a trait au nombre et au type de spectacles à présenter. Avant de finaliser le programme, le conseil d'administration attend que les nouveaux administrateurs soient nommés à la prochaine assemblée annuelle, qui aura lieu en janvier prochain.

Si vous souhaitez joindre le conseil d'administration ou obtenir de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec un membre du conseil actuel.

Merci à nos annonceurs et à tous ceux qui, par leur présence aux spectacles ou leur bénévolat, permettent à la Société de contribuer à la conservation de notre patrimoine collectif.

Le conseil d'administration : Clémence Aubin, Diane Beaulieu-Désy, François Bourret, Roger Bergeron, Jocelyne Gagnon, Paul-Yvon Dumais, Régis Lemay

LIVRE SUR LOTBINIÈRE



Pour Noël, offrez *Lotbinière* à vos parents et amis. Ce superbe livre paru aux Éditions GID au printemps 2011 leur fera découvrir les 18 municipalités de la MRC de Lotbinière, sous le regard du photographe Jean-Claude Germain et la plume d'Hélène Tousignant.
En vente au prix promotionnel de 49,95 \$ (taxes incluses).



MAISON DE LA FAMILLE

Heures d'ouverture de la Maison

Lundi, mardi et mercredi : de 9 h 30 à 12 h et de 13 h à 20 h
Jeudi et vendredi : 9 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h

Site Internet : www.maisonfamillelotbiniere.com

Tous nos services sont gratuits
Inscription : 418 881-3486

Centres de jour Familles de Lotbinière

Les Centres de jour Familles de Lotbinière se déplacent dans les municipalités suivantes :

à Saint-Narcisse le mardi,
à Val-Alain le mercredi,
à Saint-Apollinaire le vendredi.

Entre parent et bébé

Des ateliers auront lieu à l'automne dans certaines municipalités de la MRC pour aider les nouveaux parents à apprivoiser leur nouveau rôle à l'arrivée d'un premier enfant. Informez-vous auprès de Judith Paquet.

Trait d'union

*Bulletin d'informations de la
Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly*

Prochaine parution : 22 décembre 2011
Date de tombée des articles : 15 décembre 2011
Coordination et rédaction : Lucie Brunet
Révision des textes : Isabelle Bouchard

Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly

3870, chemin de Tilly, C. P. 10
Saint-Antoine-de-Tilly (Québec) G0S 2C0
Téléphone : 418 886-2441
Télécopieur : 418 886-2075
Courriel : info@saintantoinedetilly.com
Site Internet : www.saintantoinedetilly.com
Heures de bureau : de 8 h 45 à 11 h 45
et de 13 h à 16 h
du lundi au vendredi